



Chaire en
**fiscalité et en
finances publiques**

UTILISATION DE LA FISCALITÉ POUR CONTRER LA DÉNATALITÉ : LE BÉBÉ-BONUS, UN OUTIL COÛTEUX ET PEU EFFICACE

Cahier de recherche 2026/09

MICHAEL ROBERT-ANGERS

LUC GODBOUT

AOÛT 2026



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a débuté ses activités en 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Michael Robert-Angers est chercheur à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs remercient également Suzie St-Cerny, Antoine Genest-Grégoire et Sophie Mathieu pour leurs commentaires sur une version précédente de ce texte.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cffp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

Michael Robert-Angers et Luc Godbout (2026), *Utilisation de la fiscalité pour contrer la dénatalité : Le bébé-bonus, un outil coûteux et peu efficace*, Cahier de recherche CFFP n° 2026-09, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 16 p.

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte.....	1
1. La dénatalité en question	2
Une tendance mondiale	2
Écart entre enfants désirés et taille effective de la famille	6
Quelques enjeux liés à la dénatalité	7
2. Incitatifs de type bébé-bonus visant à hausser la natalité	8
Évaluation de l'impact des bébé-bonus.....	11
Ramener les bébé-bonus dans un contexte de soutien accru aux familles ?	13
Un effet sur la population active dans une vingtaine d'années	15
Conclusion	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indice synthétique de fécondité, pays du G7, Québec et moyenne des pays de l'OCDE	3
Tableau 2 : Exemples de mesures de type Bébé-bonus déployées, 2026	9
Tableau 3 : Exemples de prestations gouvernementales liées à la naissance, limitées et basées sur le revenu, 2026	10
Tableau 4 : Allocation pour nouveau-né du Québec - paramètres.....	12
Tableau 5 : Allocation pour nouveau-né, estimation du coût par enfant supplémentaire, dollars de 2026	13
Tableau 6 : Estimation du soutien financier au revenu familial médian pour le 3 ^e enfant d'un couple, cumulé pendant 18 ans, Québec, 1992* et 2026, excluant l'allocation pour nouveau-né, en dollars constants de 2026	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de natalité et Indice synthétique de fécondité, Québec, 1951-2025	2
Figure 2 : Composantes de la croissance démographique, Québec, 1971-2070.....	4
Figure 3 : Descendance finale des femmes de 50 ans selon l'année de cet anniversaire, Québec 1990-2040	5

MISE EN CONTEXTE

Partout dans le monde, on observe une chute de la fécondité, le Québec n'y échappe pas. En 2026, le Québec enregistre même un léger déclin de sa population¹. Il s'agit là d'un fait inusité. En effet, c'est la première fois en 100 ans qu'on observe une décroissance de la population totale du Québec².

Encore en 2024, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) projetait une croissance de la population pour les prochaines décennies. Cependant, les projections révisées de 2025 énoncent maintenant une stabilité de la population jusqu'en 2050 comme le scénario le plus probable³.

Le Québec vient de connaître un point de bascule où le nombre de décès excède le nombre de naissances⁴. Dans ce dernier cas, bien qu'il ait connu de légers soubresauts, le taux de natalité au Québec est en baisse depuis la fin des années 1950. En 2024 et 2025, il est estimé que le Québec a enregistré un taux de 8,6 naissances pour 1 000 personnes. Il s'agit là encore de taux inédits, les plus faibles diffusés par l'ISQ depuis l'année 1900⁵.

Dans ce contexte, des préoccupations en lien avec la faible natalité au Québec ont été émises⁶, notamment sous l'angle des finances publiques où une stagnation de la population en âge de travailler constitue un frein à la croissance économique⁷. En découle, toutes choses demeurant égales, une diminution réelle des recettes publiques⁸. Il a aussi été proposé de rehausser le soutien financier offert à la naissance d'enfants en vue d'augmenter le nombre de naissances.

Ce texte propose un état des lieux à l'égard de l'utilisation de mesures sociofiscales pour mitiger la baisse du nombre de naissances.

¹ Institut de la statistique du Québec, *Estimations de la population au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet et indicateurs d'accroissement, Québec, 1971-2026*, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimation-de-la-population-du-quebec> (9 juillet 2026).

² Statistique Canada, Tableaux 36-10-0280-01, 17-10-0009-01 et 17-10-0005-01 (9 juillet 2026).

³ Institut de la statistique du Québec, *Projections de population selon le groupe d'âge et le scénario, Québec*, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-le-quebec/publication/le-quebec-projections-demographiques> (9 juillet 2026).

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Projections démographiques du Québec et de ses régions d'ici 2051 : la croissance de la population révisée à la baisse*, <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqué/projections-demographiques-du-quebec-regions-2051-croissance-population-revisée-baisse> (22 juillet 2026).

⁵ Institut de la statistique du Québec, *Naissances et taux de natalité, Québec 1900-2025*, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/naissances-et-taux-de-natalite-quebec> (9 juillet 2026).

⁶ Étienne-Alexandre Beauregard (2026), *Un Québec sans enfants ? : Aider les familles québécoises à avoir le nombre d'Enfants qu'elles désirent*, Rapport de recherche Cardus.

⁷ Sonny Scarfone et Hendrix Vachon (2026), *Québec 2026 : à l'heure des choix démographiques conséquents*, Desjardins Études économiques.

⁸ Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice (2026), *Soutenabilité budgétaire à moyen, à long et à très long terme du Québec, Édition 2026. État des lieux et défis*. Cahier de recherche 2026/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 71 p.

1. LA DÉNATALITÉ EN QUESTION

Concepts⁹ :

Taux de natalité (birth rate) : nombre de naissances par 1000 habitants pour une année donnée.

Taux global de fécondité (general fertility rate) : nombre de naissances vivantes par 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

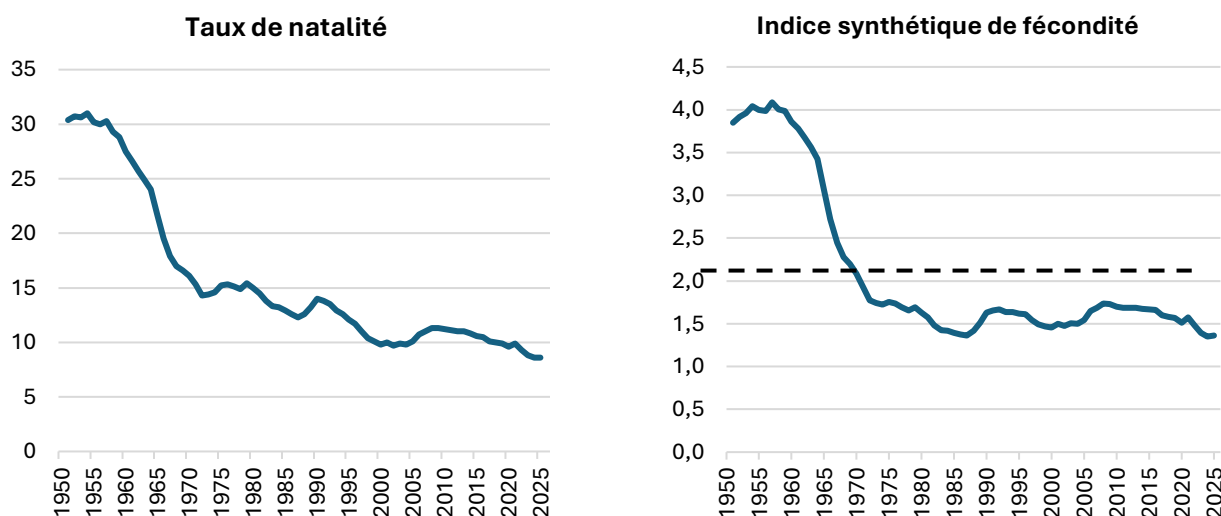
Indice synthétique de fécondité (total fertility rate) : projection du nombre d'enfants que chaque femme pourrait mettre au monde si elle vivait jusqu'à la fin de sa période de fécondité et si elle donnait naissance au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité par âge de l'année considérée. Sous l'hypothèse d'un solde migratoire nul et d'un taux de mortalité stable, un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme garantit la stabilité de la population (le 0,1 mitige pour les enfants qui n'atteignent pas l'âge adulte et le nombre plus élevé de garçons que de filles).

Descendance finale des générations (completed fertility) : nombre d'enfants réel des femmes ayant terminé leur cycle de fertilité estimé pour une année donnée.

Une tendance mondiale

Les naissances, exprimées ci-dessous par le taux de natalité et l'indice synthétique de fécondité (l'ISF), sont en baisse depuis la fin des années 1950 au Québec. Tandis que le nombre de naissances par 1 000 habitants est passé de plus de 30 à moins de 10, l'ISF est sous la barre de 2,1 depuis 1970 et il est actuellement à son plus bas, soit respectivement 1,35 et 1,36 en 2024 et 2025, mais un niveau similaire a été atteint à la fin des années 1980.

Figure 1 : Taux de natalité et Indice synthétique de fécondité, Québec, 1951-2025



Source : ISQ

⁹ Voir : Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec – Édition 2025*, p. 37.

Il s'agit d'une tendance observée à l'échelle mondiale. Parmi les pays de l'OCDE, le taux du Québec est légèrement sous la moyenne (1,40) et seul Israël montre un indice supérieur à 2,1, soit 2,87 en 2024¹⁰. Inséré parmi les pays du G7, l'ISF du Québec en 2024 est plus élevé que celui observé au Canada¹¹ et est équivalent à celui de l'Allemagne. Les États-Unis montrant le taux le plus élevé (1,63).

Tableau 1 : **Indice synthétique de fécondité, pays du G7, Québec et moyenne des pays de l'OCDE**

	1970	1995	2024
Japon	2,13	1,42	1,15
Italie	2,43	1,19	1,18
Canada	2,33	1,67	1,25
Québec	2,09	1,62	1,35
Allemagne	2,03	1,25	1,35
Royaume-Uni	2,43	1,71	1,41
France	2,48	1,73	1,61
États-Unis	2,48	1,98	1,63
Moyenne OCDE	2,84	1,77	1,40

Source : OCDE, *Base de données de l'OCDE sur la famille*, SF2.1., ISQ - Taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec, 1951-2025

Comme dans le cas du Québec, les ISF des pays du G7 ont diminué de façon abrupte entre 1970 et 1995 (0,5 point ou plus). Entre 1995 et 2024, ces baisses sont moins importantes, l'Allemagne a même vu son indice augmenter de 0,1 point après la baisse de 0,78 point entre 1970 et 1995¹².

Dans un contexte où le nombre de décès surpasse le nombre de naissances, comme c'est le cas au Québec, il en résulte un accroissement naturel de la population négatif. La croissance de la population repose alors sur un influx d'immigration.

À ce titre, la figure 2 montre que l'accroissement naturel de la population du Québec (naissances moins décès) est négatif depuis 2024 et devrait le demeurer sur l'ensemble de l'horizon de projection de l'ISQ qui s'étire jusqu'en 2070. Il est à noter que l'ISQ prévoit que l'ISF demeurera non loin du niveau actuel, soit 1,4, entre 2031 et 2070.

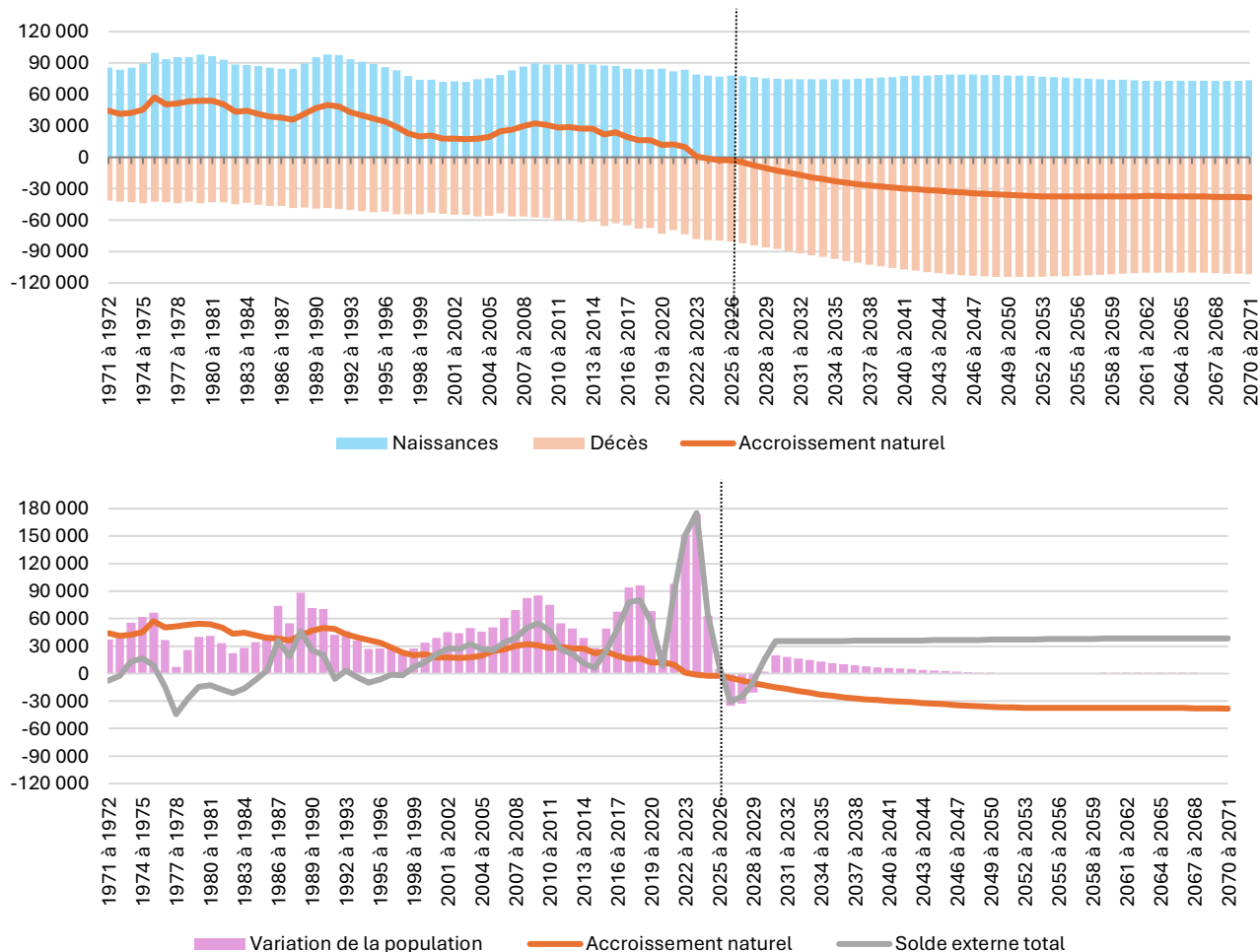
Quant à la croissance démographique négative actuelle, celle-ci découle de la diminution de l'immigration temporaire. La population du Québec est en baisse en 2025 et elle devrait le demeurer jusqu'en 2030. Ensuite, un rebond anticipé de l'immigration devrait faire passer le solde en territoire positif.

¹⁰ OCDE, *Fertility rates*, <https://www.oecd.org/en/data/indicators/fertility-rates.html>.

¹¹ L'ISF du Canada sans le Québec est de 1,23 en 2024. Parmi les provinces canadiennes, seules la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta présentent des ISF plus élevés que celui du Québec. Voir : Statistique Canada, *Tableau 13-10-0418-01*.

¹² Le faible taux de 1995 s'explique notamment par l'effondrement des naissances en Allemagne de l'Est à la suite de la réunification. Voir : Institut national de la statistique et des études économiques, *Un vieillissement plus marqué en Allemagne qu'en France ou au Royaume-Uni*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2867604> (22 juillet 2026).

Figure 2 : Composantes de la croissance démographique, Québec, 1971-2070



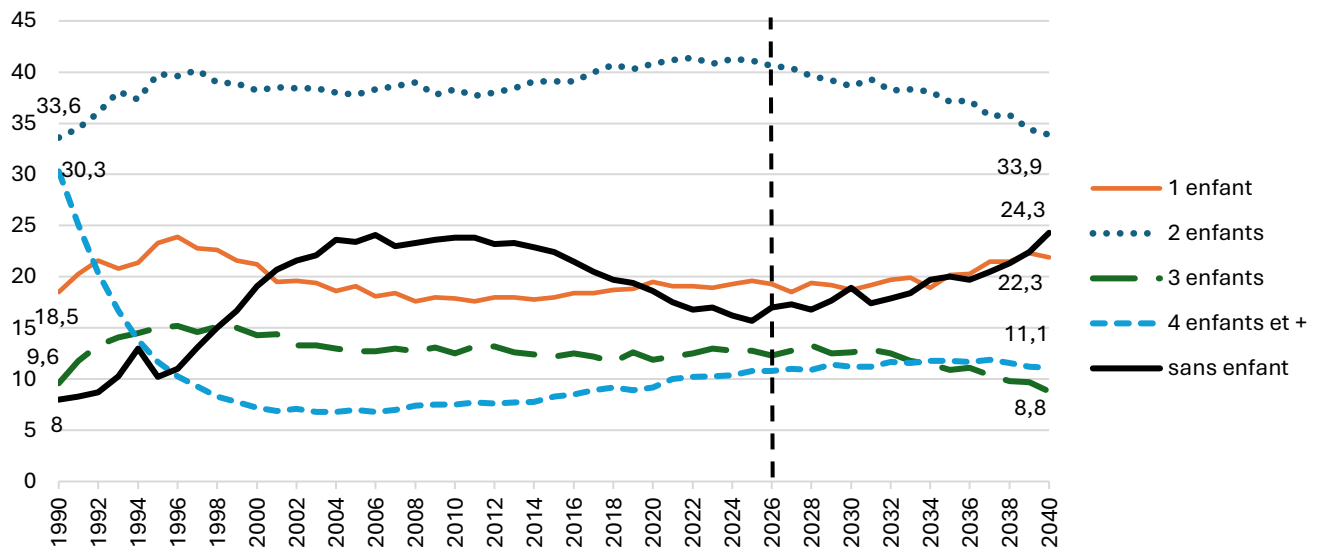
Source : Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice (2026), *Soutenabilité budgétaire à moyen, à long et à très long terme du Québec*, Édition 2026.

La baisse des naissances anticipée est liée à la réduction du nombre d'enfants chez les mères et à une proportion plus importante de femmes qui n'auront pas d'enfants (figure 3).

Ces tendances ne sont pas linéaires, mais on peut déceler un jeu de vases communicants. Depuis 1990, il y a réductions successives de la proportion des femmes qui complètent leurs familles avec 4 enfants et plus puis avec 3 enfants. Plus récemment, la proportion de femmes avec une descendance finale de 2 enfants diminue légèrement et il est anticipé qu'elle diminuera davantage d'ici 2040.

Par ailleurs, la proportion projetée de femmes sans enfants à l'âge de 50 ans devrait atteindre et même dépasser les proportions relativement élevées observées au cours de la première décennie des années 2000.

Figure 3 : **Descendance finale des femmes de 50 ans selon l'année de cet anniversaire, Québec 1990-2040**



Source : ISQ - Descendance dans les générations à divers anniversaires selon le rang de naissance, Québec et calculs des auteurs. Les données prévisionnelles (à compter de 2026) sont estimées à partir des dernières données observées.

Dans les pays où l'ISF est inférieur à 2,1, le report des projets de naissances à des âges plus avancés qui découle de la durée des études, du développement des carrières et de l'évolution des dynamiques de formation de couples serait une cause de la baisse de la fécondité¹³. Au Québec, l'âge moyen de la mère repoussé à l'arrivée du premier enfant est observé. Celui-ci est passé de 25 ans en 1975 à 30 ans en 2025¹⁴ ce qui comprime le temps disponible pour créer des familles nombreuses.

Encore là, il s'agit aussi d'un phénomène observé ailleurs en Amérique du Nord et en Europe¹⁵.

Les faibles indices d'ISF sont répandus au sein des pays de l'OCDE. À cet égard la situation du Québec est comparable à celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Les causes de diminution du nombre de naissances incluent le report de l'arrivée du premier enfant.

¹³ Institut de la Statistique du Québec (2026), *Bilan démographique du Québec*, p.36.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec (2026), *Naissances et fécondité*, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/naissances-fecondite-bilan-demographique> (22 juillet 2026).

¹⁵ Giovanni Esposito et al. (2024), *Parents' age and total fertility rate in selected high-income countries from Europe and North America, 1990–2020*, *European Journal of Obstetrics & Gynecology and reproductive biology*, vol. 299, p. 32-36.

Écart entre enfants désirés et taille effective de la famille

L'OCDE considère que la décision d'avoir un enfant repose sur de multiples facteurs, certains de ceux-ci s'influençant entre eux (attitude face à la parentalité, choix de vie, contexte économique, sécurité financière, coût des enfants, normes sociales, condition de santé, situation sur le marché du travail, politique familiale, écoanxiété, etc.). Conséquemment, la baisse observée du nombre d'enfants par femme serait notamment liée à l'importance accrue des barrières perçues aujourd'hui par rapport à il y a 30 ans¹⁶.

Sans être en mesure d'en déterminer la cause exacte, un écart existe entre le nombre d'enfants désiré et la taille de la famille au sein d'une majorité de pays avancés. Ce phénomène est étudié depuis l'émergence des faibles taux de fécondité et n'est pas apparu en lien avec l'inflation postpandémique ou l'actuelle crise du logement¹⁷. Le désir d'avoir des enfants qui n'est pas réalisé entièrement a notamment été analysé en 2004 par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. L'on évaluait alors que la sécurité financière, une relation stable et sûre et la présence d'un conjoint capable de partager les tâches parentales étaient les 3 principaux préalables à la venue d'un enfant¹⁸.

Un sondage mené auprès de 14 000 adultes dans 14 pays en 2024 (sans répondants du Canada) indique que les contraintes financières constituent un frein à la fécondité pour 39 % des adultes. Il s'agit de la barrière citée la plus fréquemment parmi les répondants¹⁹. Cette raison est évoquée par 58 % des répondants en Corée du Sud, 38 % des répondants aux États-Unis, 29 % des répondants en Italie, 25 % des répondants en Allemagne et 19 % des répondants en Suède (pays où cette proportion est la plus faible et où la barrière liée à l'absence d'un partenaire adéquat est évoquée par 17 % des répondants, quasi à égalité).

Au Canada, un sondage Angus-Reid a été réalisé auprès de 1 300 adultes sans enfants en 2024. Si 41 % des répondants ont mentionné des préoccupations liées à la sécurité financière pour ne pas avoir concrétisé leurs projets de familles, presque autant (40 %) ont indiqué ne pas avoir trouvé le bon partenaire²⁰.

Bien qu'il s'agisse d'une cause documentée et énoncée par de larges proportions de répondants, l'aspect financier n'est pas nécessairement l'aspect prédominant derrière l'écart entre enfants désirés et taille effective des familles²¹, notamment dans le cas du premier enfant²². On dénote à cet effet que l'écart entre nombre d'enfants désiré et effectif est plus faible dans certains pays qui offrent moins d'aide financière²³.

L'aspect financier n'est qu'un facteur parmi d'autres influençant la décision d'avoir un enfant. Il faut également tenir compte des changements culturels et des préférences familiales.

¹⁶ OCDE (2024), *Society at a Glance 2024 : OECD Social Indicators*.

¹⁷ Dominique de Ziegler et al. (2025) *The « baby bust » : awareness of the gap between desired and actual family size and review of practical options*, Fertility and Sterility, vol. 125 No. 2.

¹⁸ Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004), *Natalité et interventions publiques*.

¹⁹ Les groupes de barrières couvertes par le sondage étaient relatives à la santé, l'économie, les choix personnels, les préoccupations envers le futur et autres, incluant la présence d'un partenaire adéquat. Voir : Fonds des Nations-Unies pour la population (2025), *The Real Fertility Crisis: The pursuit of reproductive agency in a changing world*.

²⁰ Angus Reid Institute, *Birth rate crisis? Half of those who want children have waited longer than they'd like, due largely to cost*, <https://angusreid.org/birth-rate-crisis-child-care/> (22 juillet 2026)

²¹ Québec, ministère de la Famille (2022), *Les jeunes Québécoises et les jeunes Québécois veulent-ils encore avoir des enfants? Quelle famille*, vol.9, no. 2 p. 14.

²² Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004), *Natalité et interventions publiques*.

²³ Anne H. Gauthier (2007), *The Impact of Family Policies on Fertility in Industrialized Countries: A Review of the Literature*, *Population Research and Policy Review*, vol. 26, No. 3 (Jun., 2007), p. 323-346, à la page 328.

Quelques enjeux liés à la dénatalité²⁴

Enjeu économique

Observée sur plusieurs années une réduction du nombre de naissances modifie la structure de la population. Si on fait abstraction de potentiels effets de l'immigration, elle abaisse les proportions de jeunes à court et moyen terme et de population active à plus long terme. La dénatalité entraîne par conséquent une hausse de la proportion de la population âgée qui est moins susceptible d'être active sur le marché du travail.

Si on se limite aux effets de la dénatalité sur l'économie et les finances publiques, sous le seuil de remplacement, ce phénomène entraîne une réduction de la main-d'œuvre disponible qui n'est pas accompagnée d'une réduction proportionnelle du nombre de dépendants, soit de personnes âgées inactives.

Enfin, sans augmentation de la population en âge de travailler, il ne peut y avoir croissance économique (augmentation du PIB réel) si le taux d'emploi, l'intensité du travail (heures travaillées par emploi) et la productivité (PIB réel/ heures travaillées) demeurent constants.

Enjeu de finances publiques

Étant donné le lien entre les revenus tirés des modes d'imposition et le Produit intérieur brut nominal (PIB réel auquel l'on ajoute l'inflation), on peut considérer que les revenus autonomes évoluent de façon cohérente à la croissance économique. Une faible natalité est par conséquent susceptible d'aplanir la progression des revenus autonomes.

En revanche, certaines dépenses gouvernementales sont plus sensibles à l'évolution du profil de la population. Tandis qu'une population plus âgée génère une dépense de santé relativement plus importante (services à domicile, services de soins de longue durée, médicaments), le contraire peut être anticipé pour les dépenses d'éducation et d'enseignement supérieur ou encore de services de garde à titre d'exemple²⁵.

L'importance de la dépense de santé au Québec fait cependant en sorte que, tout considéré, la réduction du nombre de naissances dans le contexte de la population déjà vieillissante du Québec entraîne une dépense supérieure aux revenus à moyen et long terme, et un défi de soutenabilité budgétaire²⁶.

²⁴ Ce texte se limite aux aspects de fiscalité et finances publiques. Les enjeux liés à la dénatalité sont plus larges. Voir notamment : Sophie Mathieu (2023), *Égalité, fécondité et maternité – Le soutien aux familles au Québec*, Presses de l'Université de Montréal, au chapitre 1.

²⁵ Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Yves St-Maurice (2026), *Soutenabilité budgétaire à moyen, à long et à très long terme du Québec, Édition 2026. État des lieux et défis*. Cahier de recherche 2026/03, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 71 p.

²⁶ Nicholas-James Clavet, Pierre-Carl Michaud et Julien Navaux (2021), *Vieillesse de la population et finances publiques*, Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, note d'analyse no. 2021-01.

2. INCITATIFS DE TYPE BÉBÉ-BONUS VISANT À HAUSSER LA NATALITÉ

La recherche économique sur les déterminants de la fécondité²⁷ énonce que le nombre d'enfants dépend notamment du pouvoir d'achat des parents (sous réserve que les parents puissent aussi effectuer le choix d'investir davantage dans le développement de l'enfant au lieu d'en concevoir davantage, et du coût d'opportunité lié à la présence d'enfants (revenus perdus)). Conséquemment, les variations de taux de fécondité observées entre juridictions seraient en partie attribuables à la générosité des différentes politiques de soutien financier offertes aux ménages²⁸.

Le pouvoir prédictif de cette théorie apparaît toutefois limité²⁹. Dans l'ensemble, les études multivariées aboutissent à des conclusions mitigées quant à l'incidence des politiques sur les comportements démographiques et économiques. Par ailleurs, cet effet a tendance à être faible³⁰.

Malgré tout, l'arrivée d'enfants génère des retombées sociales positives pour la société et certains pays offrent une récompense monétaire ponctuelle aux parents de nouveau-nés afin de hausser le nombre de naissances. Ainsi, le gouvernement des États-Unis a récemment avancé l'idée d'une allocation de naissance de 5 000 \$³¹.

Ces politiques natalistes de type « bébé-bonus » sont parfois offertes en surcroît d'autres mesures financières qui relèvent davantage de politiques familiales (crédits d'impôt, allocations régulières, aide aux études, services de garderie subventionnés, remplacement de revenu pour les parents, etc.). Tandis qu'une politique nataliste vise à influencer sur la formation et l'agrandissement des familles par les naissances, une politique familiale a plutôt pour objectif de soutenir les familles, notamment en réduisant les charges que représente l'enfant pour les parents ou à corriger les différences de niveaux de vie³².

Ainsi, Hong Kong, Taiwan, la Russie, la Hongrie, la Corée, et la Turquie offrent actuellement des paiements universels liés à la naissance d'enfants de type bébé-bonus.

²⁷ Becker, G. S. (1991). *A Treatise on the Family*: Harvard University press.

²⁸ Rannveig Kaldager Hart, Janna Bergsvik, Agnes Fauske et Wookun Kim (2023), *Causal Analysis of Policy Effects on Fertility*, cesifo working papers No. 10690.

²⁹ Melissa Schettini Kearney et Phillip B. Levine (2026), *Why is fertility so low in high income countries?* Working paper 33989, National bureau of economic research.

³⁰ Anne H. Gauthier (2007), *The Impact of Family Policies on Fertility in Industrialized Countries: A Review of the Literature* *Population Research and Policy Review*, Vol. 26, No. 3, p. 323-346.

³¹ Forbes, *Trump Calls \$5,000 'Baby Bonus' For New Mothers 'A Good Idea'—What We Know About Incentive Proposal*, <https://www.forbes.com/sites/antoniopequenoiv/2025/04/23/trump-calls-5000-baby-bonus-for-new-mothers-a-good-idea-what-we-know-about-incentive-proposal/> (22 juillet 2026).

³² Jacques Hamel (1992), *Natalité et politiques familiales : les interventions gouvernementales dans les pays occidentaux*, Québec, Secrétariat à la famille.

Tableau 2 : Exemples de mesures de type Bébé-bonus déployées, 2026

Pays (mesure)	Montant	Commentaire
Hong Kong (<i>Newborn Baby Bonus</i>)	20 000 \$ Hong Kong (3 586 CAD).	Après le 25 octobre 2023 et avant le 24 octobre 2026 ³³ .
Taiwan (<i>Newborn cash payout</i>)	100 000 dollars taïwanais (4 490 CAD).	Ajustements prévus pour les naissances multiples ³⁴ .
Russie (<i>Maternity capital</i>)	737 200 roubles (12 270 CAD) pour le 1 ^{er} enfant. Lorsque l'allocation pour le premier enfant n'a pas été obtenue préalablement, un montant de 974 100 roubles (17 500 CAD) est offert pour le second enfant, sinon la différence entre les 2 montants est versée.	Les fonds doivent être utilisés à des fins spécifiques (achat d'un domicile, paiement de dépenses d'éducation, fonds de pension de la mère) ³⁵ .
Hongrie (<i>Baby expecting loan</i>)	Prêt de 11 M HUF (44 505 CAD).	Prêt offert à la suite d'un mariage. À la naissance du premier enfant, le prêt devient sans intérêt pour l'entièreté de son terme et son remboursement est reporté de 3 ans. À la naissance du second enfant, 30 % du prêt est pardonné. Si les parents ont un 3 ^e enfant, le prêt est non remboursable en totalité ³⁶ .
Corée (<i>Bon de première rencontre</i>)	2 M Won (1 966 CAD) pour 1 ^{er} enfant, 3 M pour enfants suivants (2 949 CAD).	Sous forme de bons d'achat. Ne peut être utilisé dans les lieux de divertissement et casinos ³⁷ .
Turquie (<i>Year of the family</i>)	Prêt sans intérêt de 150 000 livres (5 325 CAD) avec délai de 2 ans pour remboursement sur 4 ans. Si naissance d'un enfant la période de grâce est allongée d'un an et le remboursement échelonné sur une année supplémentaire. Capital restant du prêt pardonné à la naissance d'un second enfant ³⁸ .	Prêt offert à la suite d'un mariage.

Note : Taux de change de 2025, à titre de référence. Banque du Canada, <https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/taux-de-change-moyens-annuels/>.

Bien que la différence soit subtile, il importe de distinguer les mesures natalistes de celles qui permettent plutôt de soutenir le revenu de certains parents, notamment les allocations uniques visant à offrir un support en lien avec les dépenses supplémentaires et ponctuelles liées à l'arrivée d'un enfant. Parmi les pays du G7, ce second type de paiement ponctuel est offert par le Royaume-Uni, la France, l'Italie et le Japon. Parmi les autres pays de l'OCDE, l'Espagne, la République tchèque et la Pologne (liste partielle) offrent aussi ce type de prestation. Dans ce cas les montants versés sont d'une plus faible ampleur que les bébé-bonus et sont réduits lorsque le revenu familial dépasse un certain seuil.

³³ Hong Kong, *Newborn Baby Bonus*, https://gia.info.gov.hk/general/202310/26/P2023102600477_437031_1_1698321407063.pdf.

³⁴ Executive Yuan, Republic of China (Taiwan), *Three initiatives to help families have children*, <https://english.ey.gov.tw/News3/9E5540D592A5FECDD/2b326e37-aa1c-439e-a8c5-304c59f69da4> (8 juin 2026).

³⁵ Russia's pivot to Asia, *Good News: 2026 Changes to Russia's Social Payments System*, <https://russiaspivottoasia.com/good-news-2026-changes-to-russias-social-payments-system/> (22 juillet 2026).

³⁶ Commission Européenne, *Youth wiki – Hungary*, <https://national-policies.eacea.ec.europa.eu/youthwiki/chapters/hungary/46-access-to-quality-services> (8 juin 2026).

³⁷ BabyNews.com, *Combien tu es payée si tu accouches cette année... Une échelle de soutien allant jusqu'à 60 millions de won* <https://www.ibabynews.com/news/articleView.html?idxno=151125> (traduction, 17 juillet 2026).

³⁸ Turkish minute, *Erdogan launches 'Year of the Family' for Turkey, unveils financial incentives to increase births* <https://turkishminute.com/2025/01/13/erdogan-launches-year-of-the-family-for-turkey-unveils-financial-incentives-to-increase-births4/> (22 juillet 2026).

Tableau 3 : Exemples de prestations gouvernementales liées à la naissance, limitées et basées sur le revenu, 2026

Pays (mesure)	Montant	Commentaire
Royaume-Uni (<i>Sure start maternity grant</i>)	500 livres (921 CAD) par enfant	Conditionnel à l'obtention de certaines prestations sociales, ce qui implique que le revenu familial soit inférieur à un certain seuil ³⁹ .
France (<i>Prime à la naissance</i>)	1093 euros (1 725 CAD) par enfant	Montant réduit en lien avec le revenu. Versé au cours du 7 ^e mois de grossesse en vue d'anticiper les dépenses liées à la naissance.
Italie (<i>Newborn bonus</i>)	1000 Euros (1 578 CAD) par enfant	Pour parents de nouveau-nés dont l'indicateur de situation économique (ISEE) est inférieur à 40 000 euros (63 128 CAD) ⁴⁰ .
Japon (<i>Childbirth and Childcare Lump-sum grant</i>)	500 000 yens (4 675 CAD) à la suite de la naissance d'un enfant	Afin de couvrir les coûts de l'accouchement en zone métropolitaine, le montant peut être transféré directement à l'institution médicale ⁴¹ .
Espagne (<i>Prestation économique à la naissance</i>)	1000 euros (1 578 CAD) à la naissance	Seules les familles avec un minimum de trois enfants, les familles monoparentales et les mères avec handicap sont admissibles ⁴² . Certaines municipalités offrent un soutien financier.
République tchèque (<i>Birth grant</i>)	13 000 CZK (871 CAD) pour le premier enfant, 10 000 CZK (670 CAD) pour le second	Pour les familles dont le revenu n'excède pas 2,7 fois le revenu minimum familial.
Pologne (<i>One time maternity grant</i>)	1000 PLN (380 CAD) par enfant	Si le revenu n'excède pas 1922 PLN (730 CAD) par personne par mois ⁴³ .

Note : Taux de change de 2025, à titre de référence. Banque du Canada, <https://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/taux-de-change-moyens-annuels/>.

³⁹ Royaume-Uni, *Sure start maternity grant*, <https://www.gov.uk/sure-start-maternity-grant/eligibility> (22 juillet 2026).

⁴⁰ Istituto Nazionale Previdenza Sociale, *Newborn bonus* <https://www.inps.it/it/en/dettaglio-scheda.en.schede-servizio-strumento.schede-servizi.bonus-nuovi-nati.html> (22 juillet 2026).

⁴¹ Premier ministre du Japon, *Policies supporting children and child-rearing* https://japan.kantei.go.jp/ongoingtopics/policies_kishida/childsupport.html (22 juillet 2026).

⁴² Espagne, *Economic benefit for the birth or adoption of a child, in cases of large families, single parent families and in the case of disabled mothers*, <https://www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/InformacionUtil/44539/44999/265> (consulté le 22 juillet 2026).

⁴³ République de Pologne, *Becikowe*, <https://www.gov.pl/web/gov/uzyskaj-becikowe> (traduction, 22 juillet 2026).

Évaluation de l'impact des bébé-bonus

De manière générale, la littérature indique que les bébé-bonus sont d'abord susceptibles d'avoir un effet de court terme (devancement de naissances). Après un moment, la hausse initiale de la fécondité induite est abaissée et les autres facteurs qui influent sur la natalité reprennent leur place⁴⁴. Les bébé-bonus peuvent aussi augmenter le nombre total de naissances, mais à un coût élevé⁴⁵. En bout de piste, il est estimé que la part des naissances qui aurait lieu en l'absence d'incitatif financier est supérieure à 90 %, ce qui implique que la plupart des couples obtiennent une allocation pour des enfants qui seraient nés de toute manière⁴⁶.

Parmi les pays ayant eu recours au bébé-bonus, l'Espagne a implanté un versement universel de 2 500 euros aux mères donnant naissance ou adoptant un enfant entre le 1^{er} juillet 2007 et le 31 décembre 2010. À sa mise en place, ce versement correspondait à l'équivalent de 4,4 mois de salaire pour un travailleur faiblement rémunéré travaillant à temps plein. Dans ce cas, une hausse des naissances de 3 % en lien avec la mesure est estimée (sans distinguer entre les naissances devancées et les naissances supplémentaires), une part de celles-ci étant associée à une réduction des avortements⁴⁷.

Il est évalué que de façon générale, le niveau de dépenses des familles bénéficiaires n'a pas augmenté, mais que les mères étaient moins susceptibles de retourner sur le marché du travail l'année suivant la naissance⁴⁸. Il est à noter que la date du retrait de cette mesure a été annoncée 7 mois à l'avance, ce qui a généré un devancement des naissances pour l'obtention de la prestation (incluant un plus grand nombre de naissances par césariennes) et une mortalité accrue de 20 % chez les nourrissons moins de 24 heures à la suite de leur naissance⁴⁹.

L'Australie a aussi offert une allocation de type bébé-bonus entre 2004 et 2014. À la terminaison du programme, le montant offert par naissance atteignait 5 000 AUD (4 750 CAD). Il est généralement estimé que la mesure a eu pour effet de hausser la fécondité, particulièrement pour les femmes qui ont eu leur 3^e ou leur 4^e enfant⁵⁰ ou encore les femmes immigrantes à faible revenu⁵¹. Cependant, la réponse positive au programme australien pourrait être liée à l'absence de politique familiale au moment de la mise en œuvre

⁴⁴ On Chi (2025) Can Government Financial Aid Save an Aging Society? A systematic Review on the Effect of Financial Incentives on the Fertility Rate, *Open Journal of Business and Management* 13(2), p. 1018 -1046.

⁴⁵ United nations population fund, Technical Division (2019), *Policy responses to low fertility: How effective are they?* Working Paper Series Population & Development Branch Working Paper no. 1.

⁴⁶ Dahae Choo et Hugo Jales (2021), Childbearing and the distribution of the reservation price of fertility : The case of the Koran baby bonus program, *Journal of Asian Economics* no. 77.

⁴⁷ Libertad Gonzalez et Sofia Trommlerová (2023), Cash Transfers and Fertility: How the Introduction and Cancellation of a Child Benefit Affected Births and Abortions, *Health Economics*, vol. 58, no. 3, p. 783 - 818.

⁴⁸ Liberta Gonzalez (2013), The Effect of a Universal Child Benefit on Conceptions, Abortions, and Early Maternal Labor Supply, *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 5, no. 3, August 2013, p. 160 -188.

⁴⁹ Cristina Borra, Libertad Gonzalez et Almudena Sevilla (2014), The Impact of Eliminating a Child Benefit on Birth Timing and Infant Health, IZA Discussion Papers, No. 7967.

⁵⁰ Kristjana Einarsdottir, Amanda Langridge, Geoffrey Hammond, Anthony S. Gunnell, Fatima A. Haggag et Fiona J. Stanley (2012), The Australian Baby Bonus Maternity Payment and Birth Characteristics in Western Australia. *PLoS ONE*, vol. 7, no. 11.

⁵¹ Suzanne Bonner et Dipanwita Sarkar (2020), Who responds to fertility-boosting incentives? Evidence from pro-natal policies in Australia, *Demographic research*, vol. 42, art 18, p. 513-548.

du bébé-bonus⁵². Ce coût public par naissance supplémentaire, actualisé et exprimé en dollars canadiens, est estimé entre 56 000 \$⁵³ et 163 000 \$⁵⁴.

Enfin, les analyses économiques effectuées à la grandeur du globe traitant des mesures bébé-bonus font souvent référence à l'allocation du nouveau-né du Québec qui a été introduite en mai 1988. Un montant non imposable était versé sur la base de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Ce montant était déterminé selon le rang de l'enfant parmi les enfants de moins de 18 ans résidant avec la famille. La mesure a pris fin en octobre 1997 dans le cadre de la réforme de la politique familiale. Le coût de la mesure fut de 1,4 G\$ sur 8 ans.

Tableau 4 : **Allocation pour nouveau-né du Québec - paramètres**

	Montant et détails
Annonce initiale en 1988	500 \$: 1 ^{er} et deuxième enfant 8 paiements trimestriels de 375 \$ pour enfants de 3 ^e rang et rang supérieur (3000 \$ étalé sur 2 ans)
Bonification annoncée en 1989	2 ^e enfant reçoit un second 500 \$ à son premier anniversaire 12 paiements de 375 \$ au lieu de 8 pour enfants de 3 ^e rang et rang supérieur (4 500 \$ étalé sur 3 ans)
Bonification annoncée en 1990	16 paiements de 375 \$ au lieu de 12 pour enfants de 3 ^e rang et rang supérieur (6 000 \$ étalé sur 4 ans)
Bonification annoncée en 1991	20 paiements de 375 \$ au lieu de 16 pour enfants de 3 ^e rang et rang supérieur (7500 \$ étalé sur 5 ans)
Bonification annoncée en 1992	20 paiements de 400 \$ au lieu de 375 \$ pour enfants de 3 ^e rang et rang supérieur (8000 \$ étalé sur 5 ans)

Si un effet sur les naissances à court terme est confirmé par les analyses, les résultats des évaluations de l'impact de l'Allocation du nouveau-né du Québec sur l'augmentation effective du nombre d'enfants sont toutefois contradictoires. D'une part, on estime que la mesure a haussé le nombre d'enfants, principalement dans le cas du 3^e enfant⁵⁵. D'autre part, on évalue que la mesure a surtout eu pour effet de devancer les naissances, le montant de subvention étant insuffisant lorsque mis en relation au coût des enfants pour en augmenter le nombre⁵⁶.

Une estimation conservatrice du coût de cette allocation pour chaque enfant supplémentaire (basée sur un impact important de la mesure sur la natalité) établit celui-ci à près de 32 000 \$ de 2026⁵⁷. Cependant, contrairement aux congés parentaux, dont les prestations ont aussi un effet positif sur l'indice synthétique de fécondité⁵⁸, d'autres estimations avancent que l'allocation québécoise a eu un effet négatif sur l'offre

⁵² Pelin Akyol et Ali Vergili (2025), *How financial incentives shape fertility in Australia*, e61 research note no. 31.

⁵³ Sarah Sinclair, Jonathan Boymal et Ashton De Silva (2012), *A Re-Appraisal of the Fertility Response to the Australian Baby Bonus*, *The Economic Record*, vol 88 (special issue - June), p.78-87. Voir aussi : Genevieve Reich (2024), *Determining the impact of the 2004 Australian Baby Bonus on fertility rates using a synthetic control analysis*, Wiley Australian economic papers – Dissertation summary, qui évalue ce coût à 59 000 \$.

⁵⁴ Robert Drago, Katina Sawyer, Karina M. Shreffler, Diana Warren et Mark Wooden (2011), *Did Australia's Baby Bonus Increase Fertility Intentions and Births?* *Population Research and Policy Review*, vol. 30, no. 3, p. 381-397.

⁵⁵ Natalie Malak, Md Mahbubur Rahman et Terry A. Yip (2019), *Baby bonus, anyone? Examining heterogeneous responses to a pro-natalist policy*, *Journal of Population Economics*, vol. 32, no. 4, p. 1205-1246.

⁵⁶ Young-Il Albert Kim (2014), *Lifetime impact of cash transfer on fertility*, *Canadian Studies in Population* vol. 41, no. 1-2, p. 97-110.

⁵⁷ Kevin Milligan (2002), *Quebec's baby bonus: Can public policy raise fertility?* C.D. Howe Institute Background.

⁵⁸ Benoît Laplante (2024), *Policy and Fertility, a Case Study of the Quebec Parental Insurance Plan*, *Population Research and Policy Review*, vol. 43, no.3, p.1-34.

de travail. Prenant cet effet en compte et estimant que la mesure a eu un effet marginal sur la natalité, une estimation du coût par enfant supplémentaire établit plutôt celui-ci à 327 000 \$ alors que ce coût est abaissé à 23 000 \$ dans le cas de l'utilisation des congés parentaux⁵⁹.

Tableau 5 : Allocation pour nouveau-né, estimation du coût par enfant supplémentaire, dollars de 2026

	\$ de 2026	Source
Borne inférieure	31 919	Milligan 2002
Borne supérieure	326 816	Ang 2014

Note : Estimations indexées à l'aide de S.C., *Tableau 18-10-0005-01*.

L'hypothèse selon laquelle la demande pour les enfants est liée à l'accroissement du revenu ne fait pas consensus. De plus, les estimations de l'effet des mesures de type bébé-bonus sont contradictoires. Conséquemment, la fourchette du coût de telles mesures par enfant supplémentaire est étendue.

Ramener les bébé-bonus dans un contexte de soutien accru aux familles ?

En vue de soutenir financièrement les familles avec enfants, les Nations Unies recommandent la mise en place de politiques emploi-famille. Ceci prend la forme de services de garde, de prestations de congé parental et d'allocations récurrentes (contrairement à des versements ponctuels)⁶⁰. Il est estimé que les politiques familiales sont préférables aux politiques natalistes et qu'elles sont plus efficaces lorsqu'elles supportent la décision des parents d'avoir des enfants en répondant à leurs besoins qui évoluent selon leurs situations de vie⁶¹.

Les aides à la famille au Québec sont plus importantes en 2026 qu'elles ne l'étaient en 1992, abaissant d'autant le coût des enfants. On peut donc se demander dans quelle mesure un retour de l'allocation du nouveau-né du Québec entraînerait une hausse du nombre d'enfants aujourd'hui. En effet, le Québec offre déjà un large éventail de politiques de support à la famille qui ont des effets cumulatifs et sont susceptibles d'augmenter le nombre d'enfants à long terme (Luci-Greulich et al. 2013)⁶².

L'effet de l'allocation du nouveau-né serait maintenant dilué au travers des nouvelles mesures de support à la famille. Conséquemment, le montant à consentir devrait probablement être plus élevé qu'en 1992 pour avoir le même impact.

Le détail contenu au tableau 6 montre le soutien financier offert sur 18 ans à une famille touchant le revenu médian à la suite de la naissance d'un troisième enfant, en 1992 et en 2026. Sans prise en compte de la valeur monétaire des politiques de conciliation emploi-famille, qui ont été bonifiées depuis 1992, il est estimé que la valeur nette du soutien, excluant l'allocation du nouveau-né, est passée de 39 000 \$ à 133 000 \$, une hausse de plus de 94 000 \$ entre 1992 et 2026.

⁵⁹ Xiaoling Lim Ang (2014) *The Effects of Cash Transfer Fertility Incentives and Parental Leave Benefits on Fertility and Labor Supply: Evidence from Two Natural Experiments*, *Journal of Family and Economic Issues*, vol 36, p. 263 - 288.

⁶⁰ Fonds des Nations Unies pour la population (2025), *The Real Fertility Crisis: The pursuit of reproductive agency in a changing world*.

⁶¹ Fonds des Nations Unies pour la population (2019), *Policy responses to low fertility: How effective are they ? Working paper no. 1, Population and development branch*.

⁶² Angela Luci-Greulich et Olivier Thévenon (2013), *The Impact of Family Policies on Fertility Trends in Developed Countries*, *European Journal of Population*, no. 29, p. 387 - 416.

Mis en comparaison à ce soutien, il est manifeste que le bébé-bonus de 8 000 \$ qui était octroyé en 1992 avait un impact plus significatif que ce même montant indexé en dollars de 2026 (15 952 \$) pourrait avoir sur le revenu des familles aujourd'hui. En effet, en 1992, la valeur du bébé-bonus représentait 41 % (15 952 / 39 028) de la valeur du soutien financier pour le troisième enfant cumulé pendant les 18 premières années de vie. En 2026, considérant que le soutien financier pour le 3^e enfant d'un couple au revenu médian a fortement augmenté, il faudrait, pour avoir une importance relative similaire, verser 55 000 \$, soit 3,4 fois plus. Avec de tels paramètres, le coût du programme par enfant supplémentaire du tableau 5 serait rehaussé.

Tableau 6 : **Estimation du soutien financier net des frais de garde au revenu familial médian pour le 3^e enfant d'un couple, cumulé pendant 18 ans, Québec, 1992* et 2026, excluant l'allocation pour nouveau-né, en dollars constants de 2026**

	1992		2026
Prestations fédérales pour enfants**			
Allocation familiale	31 453	Alloc. canadienne pour enfants	61 359
Crédit d'impôt remboursable fédéral pour enfant	2 017		
Prestations québécoises pour enfants			
Jeunes enfants	6 873	Allocation famille	54 338
Allocation familiale	7 675	Supp. achat de fournitures scolaires	1 905
<i>Sous-total</i>	<i>48 018</i>		<i>117 602</i>
Congé parental : Assurance-emploi/, effet net***	10 524	Congé parental : Régime québécois d'assurance-parentale de base, effet net***	24 476
Garderie privée (années 1 à 4)	-52 800	Garderie subventionnée (années 1 à 4)	-10 036
Économies d'impôt fédéral et du Québec, déduction pour frais de garde et crédits pour enfants****	33 287	Économie d'impôt fédéral, déduction pour frais de garde	1 264
Total	39 028		133 306

Source : calculs des auteurs

Note générale :

Approximation de l'addition du soutien financier attribuable à la présence du 3^e enfant pendant ses dix-huit premières années de vie. Implicitement, il est supposé que la famille recevrait le soutien financier déterminé selon les régimes en vigueur en 1992 et 2026. Pour les fins de calcul, l'hypothèse est que les deux autres enfants du couple ont le même âge et sont âgés d'un an de plus que le 3^e enfant. Partage des revenus 60 %-40 % au sein du couple. Le partenaire du couple dont le revenu est le moins élevé touche l'assurance-chômage (25 sem.) ou le RQAP (50 sem.) l'année de la venue du 3^e enfant. Le revenu de marché médian au Québec des couples avec enfants de 2024 (S.C. Tableau 11-10-0190-01) a été utilisé. Celui-ci a fait l'objet d'ajustement à des fins de comparabilité à l'aide de la croissance moyenne estimée des salaires (3,4 % en 2025 et 3,1 % en 2026) et de l'IPC Québec (S.C. Tableau 18-10-0005-01), ainsi un revenu familial de 76 229 \$ a été utilisé en 1992 alors qu'un revenu de 152 000 \$ a été utilisé en 2026). Les services de garde à contribution réduite (260 jours par an sont utilisés en 2026, mais ceux-ci n'existaient pas en 1992. Le tarif en service non subventionné estimé à 55 \$ par jour (en dollars de 2026), 240 jours par an, a été utilisé. Aucune cotisation RQAP et RAMQ en 1992, car ces régimes n'étaient pas encore en place.

Notes spécifiques :

*1992 est l'année où la prestation pour le 3^e enfant a atteint le montant maximal de 8 000 \$.

**La famille ne bénéficie du crédit d'impôt remboursable pour enfants que l'année de naissance du 3^e enfant. Les autres années, le revenu net familial est trop élevé.

***Valeur des prestations assurance-chômage et RQAP prises entièrement par la mère. Montants nets des impôts et de la perte de prestations familiales comparativement à un congé sans solde.

****En 1992, l'impôt fédéral est réduit par l'effet de la déduction pour frais de garde (prise en compte ci-après) et du crédit d'impôt non remboursable *Montant pour enfants à charge*. L'impôt du Québec est réduit par l'effet de la déduction pour frais de garde, du crédit non remboursable *Montant pour enfants à charge* et de la mesure *Réduction d'impôt à l'égard de la famille*.

Le retour des allocations pour nouveau-né impliquerait non seulement d'indexer, mais aussi de bonifier les montants consentis pour que ceux-ci aient une signification équivalente pour les familles à celle qu'elles avaient en 1992. Ceci entraînerait un coût par enfant supplémentaire lié à ces allocations qui serait plus élevé que ce qui a été évalué précédemment.

Un effet sur la population active dans une vingtaine d'années

Les plus récentes perspectives démographiques de l'ISQ indiquent que la population âgée de 20 à 64 ans, le groupe contribuant le plus à la croissance économique, devrait diminuer de plus de 200 000 personnes jusqu'en 2030. Par la suite, au cours des 20 années suivantes, la croissance annuelle moyenne de ce groupe est projetée à moins de 0,5 %⁶³. Par ailleurs, les personnes quittant la catégorie des 20 à 64 ans viendront gonfler les rangs des personnes âgées de 65 ans et plus.

Dans ce contexte, le déploiement d'une mesure nataliste de type bébé-bonus, si l'on pose l'hypothèse que celle-ci serait efficace, viendrait exercer une pression supplémentaire sur les finances publiques. En effet, outre le coût de son déploiement, ceci implique le support, par une population âgée de 20 à 64 ans relativement stable, d'un nombre accru de dépendants âgés de 0 à 19 ans.

À titre d'exemple, un peu plus de 40 000 naissances supplémentaires seraient nécessaires pour ramener l'ISF à un taux de 2,1 en 2026. Il s'agit d'une hausse des naissances de plus de 50 % par rapport au niveau anticipé par l'ISQ⁶⁴. La présence de ces enfants supplémentaires entraînerait des dépenses publiques supplémentaires et récurrentes en matière de frais de garde puis d'éducation. En revanche, ces naissances viendraient augmenter la population âgée de 20 à 64 ans à compter de 2046.

Dans une stricte perspective de finances publiques, serait-il plus efficace de concentrer les énergies sur des mesures structurantes, qui contribueront plus rapidement à la croissance économique ? Ceci implique la recherche de gains de productivité, notamment au travers de progrès technologiques, afin de produire davantage avec la main-d'œuvre dont le Québec dispose déjà.

La politique familiale du Québec est relativement plus généreuse en 2026 qu'en 1992. Au strict plan des finances publiques, implanter de surcroît une politique nataliste coûteuse viendrait exercer une pression sur les finances publiques pour générer des bénéfices dans une vingtaine d'années. Le contexte budgétaire et démographique immédiat se prête mal à une telle démarche.

⁶³ Institut de la statistique du Québec (2025), *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025*, Bulletin sociodémographique, vol. 29, numéro 2. Juillet.

⁶⁴ Calcul des auteurs basés sur les projections démographiques publiées par l'ISQ en 2025 et disponibles à : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-le-quebec>.

CONCLUSION

Le Québec est en transition démographique et les projections indiquent une population stable autour de 9 millions jusqu'en 2050, le tout dans un contexte de vieillissement de la population. Tout au long des prochaines décennies, le nombre de décès dépassera celui des naissances.

Il faut bien comprendre que la chute de la fécondité n'est pas un phénomène nouveau au Québec. Depuis la fin du baby-boom, avec la Révolution tranquille et l'émergence des moyens de contraception, l'Indice synthétique de fécondité au Québec est sous le taux nécessaire pour assurer le remplacement de la population sans immigration.

En 2025, il est estimé que le Québec a enregistré un taux de 8,6 naissances pour 1 000 personnes. Il s'agit là d'un taux inédit, le plus faible diffusé par l'ISQ depuis l'année 1900⁶⁵.

Mais avant tout chose, il convient de rappeler que la plus faible fécondité n'est pas un phénomène exclusif au Québec. Il s'agit d'un phénomène mondial. À cet égard, la natalité mesurée par l'indice synthétique de fécondité est plus élevée au Québec qu'au Canada et elle est comparable à la moyenne des pays de l'OCDE. Force est de constater que les causes de diminution du nombre de naissances sont multiples et incluent le report de l'arrivée du premier enfant. Si des préoccupations financières peuvent constituer une cause de limitation de la taille des familles, il ne s'agit pas toutefois de la raison déterminante. D'autres facteurs tel le processus biologique et les influences culturelles, pour ne nommer que ceux-là, interviennent aussi dans cette décision.

C'est dans ce contexte, alors que certains se sont dit préoccupés par la faible natalité, que le présent texte a pour objectif de faire un état des lieux à l'égard de l'utilisation de mesures sociofiscales pour mitiger la baisse du nombre de naissances.

Or, devant la baisse de la fécondité, le Québec a déjà tenté l'expérience d'une politique nataliste par l'intermédiaire d'un bébé-bonus entre 1988 et 1997. La littérature à leur sujet est relativement abondante, une mesure de ce type étant alors novatrice et spectaculaire. Il est avancé que la mesure québécoise a surtout eu pour effet de devancer les naissances, sans grand effet sur la descendance finale des générations. Ainsi, il est évalué que ses effets ont été au mieux mitigé pour un coût élevé.

Réintroduire une mesure semblable aujourd'hui nécessiterait des sommes beaucoup plus importantes seulement pour offrir une somme similaire en dollar constant. De plus, on dénombre entre 2022 et 2024, en moyenne annuelle, 16 500 naissances de 3^e rang ou de rang supérieur. Sur cette base, avant même l'ajout d'une naissance au Québec, le coût annuel d'un bébé-bonus s'établirait à 265 M\$ avec une prestation de 16 000 \$. Ce coût annuel serait de plus de 400 M\$ si le bébé-bonus s'établissait à 25 000 \$. Qui plus est, alors que la politique familiale du Québec est beaucoup plus développée et généreuse aujourd'hui, réintroduire un bébé-bonus impliquerait vraisemblablement un coût encore plus élevé pour un résultat qui demeurerait incertain. Il est donc permis de douter que la réintroduction d'une telle mesure aujourd'hui soit pertinente alors que le déclin démographique est amorcé.

Dans le contexte budgétaire actuel, si l'État devait ajouter des sommes additionnelles pour les familles, il devrait miser sur les mesures structurantes et à forte valeur ajoutée, et ce tant pour l'économie québécoise que pour les familles.

⁶⁵ Institut de la statistique du Québec, *Naissances et taux de natalité, Québec 1900-2025*, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/naissances-et-taux-de-natalite-quebec> (9 juillet 2026).